

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal..... 45
Membres en exercice..... 45
Présents ou représenté.e.s
à la séance..... 41
Absent.e.s 4

Délibération n°2021-12-04-F
Admission en non-valeur

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, **seize décembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **neuf décembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS

EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme BENZIANE	a donné mandat à	Mme KLOPP
Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à	Mme GARNIER
Mme BOUHADA	a donné mandat à	M. GUENICHE
M. BRUNET	a donné mandat à	Mme CHARDIN
M. CLERGET	a donné mandat à	Mme GAUTHIER
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. ORJEBIN
Mme JANIAUX	a donné mandat à	Mme LELU
M. NOMBO-POATY	a donné mandat à	Mme SAINT-GAL
M. GUYOT	a donné mandat à	M. BERTRAND
Mme BAYOL	a donné mandat à	Mme CAZALS

ABSENT.E.S

Mme AVOGNON ZONON, M. DAUMONT-LEROUX, Mmes INDJA, ANSELLEM-SIMONNET

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame FENASSE ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le budget de la Commune pour l'exercice 2021,

CONSIDERANT les états produits par Monsieur Alain LASKAWIEC, Comptable Public Assignataire,

CONSIDERANT que ce dernier affirme avoir mis en œuvre l'ensemble des voies de recours dont il dispose dans le cadre du recouvrement des sommes présentées et conclut à l'impossibilité d'encaisser lesdites sommes auprès des débiteurs,

SUR avis de la Commission des finances,

A L'UNANIMITE

DECIDE

Article unique : d'admettre en non-valeur la somme de **29.949,12 €** suivant l'état présenté par le Comptable public.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire



Pour le Maire,
l'Adjointe Déléguée
Anne KLOPP

Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le **24 DEC. 2021**

Publication **24 DEC. 2021**

le

Notification

le

Certifié exécutoire

Le Maire,



Pour le Maire,
l'Adjointe Déléguée
Anne KLOPP